



DECISION N° 2017-15

portant délégation de signature du directeur du Centre international d'études pédagogiques par intérim

Vu le code de l'éducation nationale, notamment les articles R.314-51 à R. 314-69 ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 fixant les modalités du contrôle financier sur le Centre International d'Etudes Pédagogiques ;

Vu l'article 10 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane Foin pour exercer les fonctions de directeur du Centre international d'études pédagogiques par intérim ;

DECIDE

Article unique : délégation générale de signature est donnée à Madame Magali VIGNERON, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim tous actes administratifs, budgétaires et financiers.

Sèvres, le 13 octobre 2017

Le directeur du CIEP par intérim,

SIGNÉ

La délégataire

Magali VIGNERON

Stéphane FOIN

SIGNÉ